

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LES MÉGOTS ? VOUS ÊTES AU BON ENDROIT !

Études sur les mégots

Le mégot a fait l'objet de nombreuses études scientifiques en France et à l'étranger. Les 2 études réalisées par l'Ineris rassemblent les informations essentielles :

- La [première étude de 2017](#) est assez mal nommée, car ce n'est pas des filières de traitement mégot dont elle traite, mais d'études comparatives d'écotoxicité et d'atteinte à la biodiversité par le mégot, ce qui a conduit l'INERIS à préconiser le classement des mégots dans la famille des « **matières dangereuses** » cette recommandation n'a pas été suivie par le ministère pour classer les mégots car elle emporterait avec elle des conséquences réglementaires, sanitaires et juridiques très importantes.

Un [résumé de cette étude a été proposé par MéGomNet](#).

- La [deuxième étude de 2019](#) a été réalisée alors que la filière de traitement des mégots n'était pas encore suffisamment structurée et les procédés de la méthode de recyclage pas encore certifiés. Elle mériterait donc 4 ans plus tard d'être revisitée et actualisée.

Elle contient toutefois en final une bibliographie intéressante permettant d'accéder à toutes les études et articles publiés consacrés aux mégots.

Les études sociologiques commanditées par la Mission Mégot qui a préfiguré l'Eco-Organisme Alcome, sont disponibles sur le **site d'Alcome**.

Alcome : l'éco-organisme de la filière des industries du tabac et détaillants

Entrée en vigueur en 1995, la loi sur la Responsabilité élargie des producteurs (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits via l'action des éco-organismes, définis et contrôlés par l'Etat. Les fabricants et distributeurs de produits sur le marché français sont désormais responsables de la fin de vie de leurs produits.

Alcome est l'éco-organisme agréé pour six ans par les pouvoirs publics sur la filière des mégots, découlant de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) 2020, deux ans avant la directive européenne sur les plastiques à usage unique (SUP).

Sa mission d'intérêt général est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public en sensibilisant les fumeurs au bon geste, en fournissant des matériels adaptés et en soutenant financièrement les collectivités ou intercommunalités, détenant la compétence propreté. Lancé en 2021, l'éco-organisme a déjà contractualisé avec près de 600 collectivités.

Le cahier des charges d'Alcome défini par l'État lui donne pour ambition de réduire le nombre de 40 % d'ici 2026, avec deux étapes intermédiaires – 20% en 2023 et – 35% en 2025.

Pour informer le grand public et donner des ressources aux associations, Alcome a développé un site grand public avec une marque propriétaire : <https://monmegotouilfaut.fr/>. Vous y trouverez des vidéos et un kit de sensibilisation, affiches, cleantag, etc.

Une solution pour les fumeurs : les Cendriers de poche

L'équipement en cendriers de poche constitue la première prévention contre le jet de mégots par terre. Sur une moyenne de 15 cigarettes fumées par jour, 8 sont fumées à l'extérieur, en mobilité. Un fumeur équipé est un fumeur sensibilisé, prévoyant. La distribution de cendriers de poche aux fumeurs, lors d'un ramassage ou d'une opération de sensibilisation constitue une action constructive bien ressentie, car vous n'êtes pas dans le reproche, mais dans l'apport d'une solution positive.

